

DELIBERATION
2022 - SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022 - N° 19

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	08
Votants	09

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 23/09/2022

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry **PERIOT** Didier

Absent ayant donné procuration : Mme **DEMONCEL** Sylvie a donné procuration à Mme BRANCHEREAU Carole.

Absente excusée : Mme **SABOUREAU** Sophie

Absent : M. **PILLET** Stéphane

Secrétaire de séance : M. LE BIHAN Hervé

Convention de prestation de service pour l'entretien des poteaux d'incendie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la défense incendie est une compétence communale en vertu de l'article L 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui spécifie que « *le maire assure la défense extérieure contre l'incendie* ».

Il en résulte que toutes les dépenses relatives à l'exercice de cette compétence sont des dépenses obligatoires de la commune (articles L 2321-2 et L 2225-3 du C.G.C.T.).

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de propositions de contrat de prestations de services pour le contrôle et l'entretien des cinq poteaux incendie sur le territoire communal qui n'étaient plus vérifiés depuis quelques années.

Après examen, il est proposé de retenir la société *SUEZ EAU FRANCE* qui s'engage à effectuer tous les ans les prestations suivantes :

- Vérification systématique du fonctionnement des poteaux d'incendie
- Entretien
- Établissement d'un rapport de visite

Une fois tous les trois ans, le prestataire réalisera les prestations suivantes :

- Mesure de pression sous une pression de 1 bar
- Mesure de débit maximum
- Mesure de pression statique
- Mesure de pression dynamique à un débit de 60 m³/heure
- Établissement d'un rapport de visite

Le coût de cette prestation est de 40 € HT par unité et par an, révisable à chaque période de facturation par application d'un coefficient.

Les travaux correspondants à la charge du client, feront l'objet d'un devis préalable présenté à la collectivité pour accord, selon un bordereau de prix présenté et annexé au contrat.

La durée du contrat est conclue pour une durée de cinq ans, reconduite une fois, sauf dénonciation par l'une des parties un mois avant son échéance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes du contrat présenté pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie proposé par la société *SUEZ EAU FRANCE*,
- **Approuve** le bordereau de prix unitaire pour l'entretien des poteaux d'incendie,
- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Hervé LE BIHAN



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 07 octobre 2022

Publié ou Notifié
Le 07 octobre 2022

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

